

Executive Council Office / Bureau du Conseil exécutif
P.O. Box/C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Date : March 14, 2020 / le 14 mars 2020
To / Dest. : All GNB Employees (Part I) / Tout le personnel du GNB (Partie I)
From / Exp. : Cheryl Hansen, Clerk of the Executive Council and Head of the Public Service /
greffière du Conseil exécutif et chef de la fonction publique
Subject / objet : **REVISED / RÉVISÉ Bulletin #7: International travel / Voyages internationaux
(COVID-19)**

This bulletin provides an update about international travel. ***We will be sending another bulletin later this weekend for GNB employees with school-aged children who are impacted by the two-week school closure.***

While we as an employer have already suspended all work-related international and out-of-province travel until further notice, I want to draw your attention to significant changes to the travel notices issued by the federal government.

The federal government has issued a global travel advisory to [avoid all non-essential travel outside of Canada until further notice](#).

In addition, the federal government is now recommending that all travelers arriving in Canada from any international destination as of March 13, 2020 self-isolate for 14 days as a precaution.

In light of these significant developments, I want to inform you of the following measures regarding personal travel to international destinations.

Ce bulletin fait le point sur les voyages à l'extérieur du pays. ***Nous vous enverrons un bulletin additionnel plus tard cette fin de semaine à l'égard des employés du GNB avec des enfants d'âge scolaire qui sont touchés par la fermeture des écoles pour les deux prochaines semaines.***

En tant qu'employeur, nous avons déjà suspendu tous les voyages internationaux et à l'extérieur de la province liés au travail jusqu'à nouvel ordre. Cependant, je tiens à attirer votre attention sur les changements importants aux avertissements aux voyageurs émis par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral a émis un avertissement global aux voyageurs, soit d'éviter tous les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre.

De plus, il recommande maintenant, qu'à partir du 13 mars 2020, que tous les voyageurs arrivant au Canada en provenance de toute destination internationale s'auto-isolent pendant 14 jours comme précaution.

À la lumière de ces développements importants, je tiens à vous informer des mesures suivantes liées aux voyages personnels à l'étranger.

Travel to destinations outside Canada

Employees who return to Canada from a trip to any international destination **on or after March 13** will self-isolate for 14 days upon their return and will not be physically in the workplace during that period. These employees will work from home if equipped to do so or, if that is not possible, they will be placed on leave with pay during the 14-day self-isolation period.

If you are planning a personal trip to any international destination despite the elevated risk (**note**: this does not apply to situations where employees travel back and forth across the Maine border as part of their normal personal routine), please be advised of the following to help you make an informed decision:

- Travelling abroad during current global events means running the risk of not being able to leave that country as originally planned either because of that country's travel or quarantine restrictions or because of disruptions to commercial airline travel.
- Since you will be unable to be physically present in the workplace for the 14 days following your return, ***you may work from home if approved by your supervisor and equipped to do so or, if that is not case, you will be required to use the vacation leave, banked overtime, pro-rated leave or leave without pay at your disposal during that period.***

We know we can count on you to do your best to balance your work and personal obligations and be present at work as much as possible. New Brunswickers are counting on all of us to continue providing our valuable public services.

Voyage à l'extérieur du Canada

Les employés qui reviennent au pays d'un voyage à l'étranger **le 13 mars ou après**, peu importe la destination, s'auto-isoleront pour les 14 jours suivant leur retour et ne se présenteront pas physiquement au travail durant cette période. Ces employés travailleront à partir du domicile s'ils ont le matériel nécessaire pour le faire ou, si ce n'est possible, seront accordés un congé avec solde durant la période d'auto-isolation de 14 jours.

Si vous prévoyez un voyage personnel vers une destination internationale malgré le risque élevé (**remarque** : ceci ne s'applique pas aux employés qui font des allers-retours entre le Nouveau-Brunswick et le Maine dans le cadre de leurs activités personnelles normales), veuillez prendre connaissance des points suivants pour vous aider à prendre une décision éclairée :

- Les voyageurs internationaux durant les circonstances mondiales actuelles risquent de ne pas être capables de quitter le pays de leur destination comme prévu à cause des restrictions imposées par le pays en question aux voyages ou à la quarantaine, ou encore à cause de la perturbation des voyages aériens commerciaux.
- Vu que vous ne pourrez pas vous présenter physiquement au lieu de travail pour les 14 jours qui suivent votre retour, ***vous pouvez travailler à partir de la maison si votre superviseur l'autorise et que vous avez le matériel nécessaire, sinon vous devrez utiliser les congés annuels, les congés compensatoires obtenus pour les heures supplémentaires accumulées, ou les congés au prorata ou non payés à votre disposition durant cette période.***

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour concilier vos obligations professionnelles et personnelles et vous présenter au travail autant que possible. Les gens du Nouveau-Brunswick comptent sur nous tous pour continuer à assurer la prestation des importants services publics.

As your employer, we value your health. We are monitoring the situation closely and will continue communicating any significant developments.

Stay informed by checking GNB's coronavirus [website](#) regularly for up to date information.

As a reminder, you can find all these bulletins [here](#).

En tant qu'employeur, le GNB a votre santé à cœur. Nous surveillons la situation de près et nous continuerons de communiquer tout développement important.

Tenez-vous au courant en consultant régulièrement le [site Web](#) du GNB sur le coronavirus pour obtenir des renseignements à jour.

On vous rappelle que vous pouvez visionner tous ces bulletins [ici](#).

Cheryl Hansen